

devrait suivre le premier ; c'est-à-dire choisir de nouveaux vicaires-généraux. Mais dès à présent le diocèse de Dijon, qui était revenu à la pacification après le départ de son évêque, est de nouveau troublé. Les vicaires-généraux ne peuvent nommer un curé ou un vicaire et le gouvernement a donné la signature civile pour les affaires matérielles au chancelier de l'évêché. Ces situations ne peuvent durer et une solution s'impose à un délai assez rapproché.

— Le consistoire se tiendra au mois de mars prochain. Il n'aura pas de cardinaux de Curie, mais par contre contiendra des créations de cardinaux italiens. On donne comme certaines celles de Mgr Cavallari, patriarche de Venise, et celle de Mgr Lualdi, le jeune archevêque de Palerme, qui trouvera dans sa pourpre un appui pour gouverner son diocèse et prendre autorité sur les partis qui le divisent. On dit aussi, mais c'est moins certain, que Mgr Mistrangelo, des Ecoles Pies, archevêque de Florence, recevrait aussi la pourpre dans ce consistoire. On ne parle pas de la nomination des cardinaux étrangers, et d'ailleurs il n'y aurait à pourvoir qu'un cardinal espagnol. La France a bien perdu le cardinal Langénieux, mais le gouvernement ne fera point, et pour cause, de présentations. Il en est de même pour la Hongrie, où jusqu'à présent le pape et l'empereur n'ont pu tomber d'accord sur le choix d'un futur cardinal.

DON ALESSANDRO.

LA BEATIFICATION

DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE VIANNEY

Curé d'Ars

 A proclamation du décret de Béatification du Vénéral Jean-Baptiste Vianney, connu dans le monde entier sous le nom de Curé d'Ars, a eu lieu le dimanche 8 janvier, en la basilique patriarcale du Vatican.

Les ornements étaient encore les mêmes que ceux usités